

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**SOYEZ VIGILANTS! LES SERINGUES NE VONT PAS
DANS LE BAC DE MATIÈRES RECYCLABLES**

Granby, 14 mai 2018 – La MRC de La Haute-Yamaska rappelle aux citoyennes et citoyens que les seringues et les aiguilles ne doivent pas être placées dans le bac de matières recyclables.

Les seringues et aiguilles constituent un risque de piqûre et de contamination pour les employés de la chaîne de tri qui sont chargés du tri manuel des matières.

Si vous utilisez des seringues ou des aiguilles à la maison, vous devez vous procurer un contenant sécuritaire dans une pharmacie que vous pourrez rapporter au même endroit une fois rempli. Vos seringues et aiguilles souillées seront éliminées de façon sécuritaire et dans le respect de l'environnement.

En aucun cas, les contenants ne doivent être déposés dans le bac de matières recyclables. En raison de la compaction effectuée dans la benne du camion de collecte, le contenant risque d'être éventré et les seringues et aiguilles éparpillées. La mise dans un contenant ou un sac ne limite donc pas les risques pour les employés du centre de tri.

Pour plus d'information sur les matières acceptées et refusées dans la collecte des matières recyclables ainsi que la gestion des matières résiduelles, consultez le site Web de la MRC au www.haute-yamaska.ca ou composez le 450 378-9976, poste 2231.

– 30 –

Source : Marlène Pawliw
Coordonnatrice aux communications
MRC de La Haute-Yamaska
450 378-9976, poste 2239